



# LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



BAIE DE SOMME 3 VALLÉES



Conférences EPCI – 15 et 16 novembre 2022

# Ordre du jour

## Introduction

I. Présentation du Programme

d'aménagement Stratégique (PAS)

II. Etat de la consommation foncière sur les  
10 dernières années

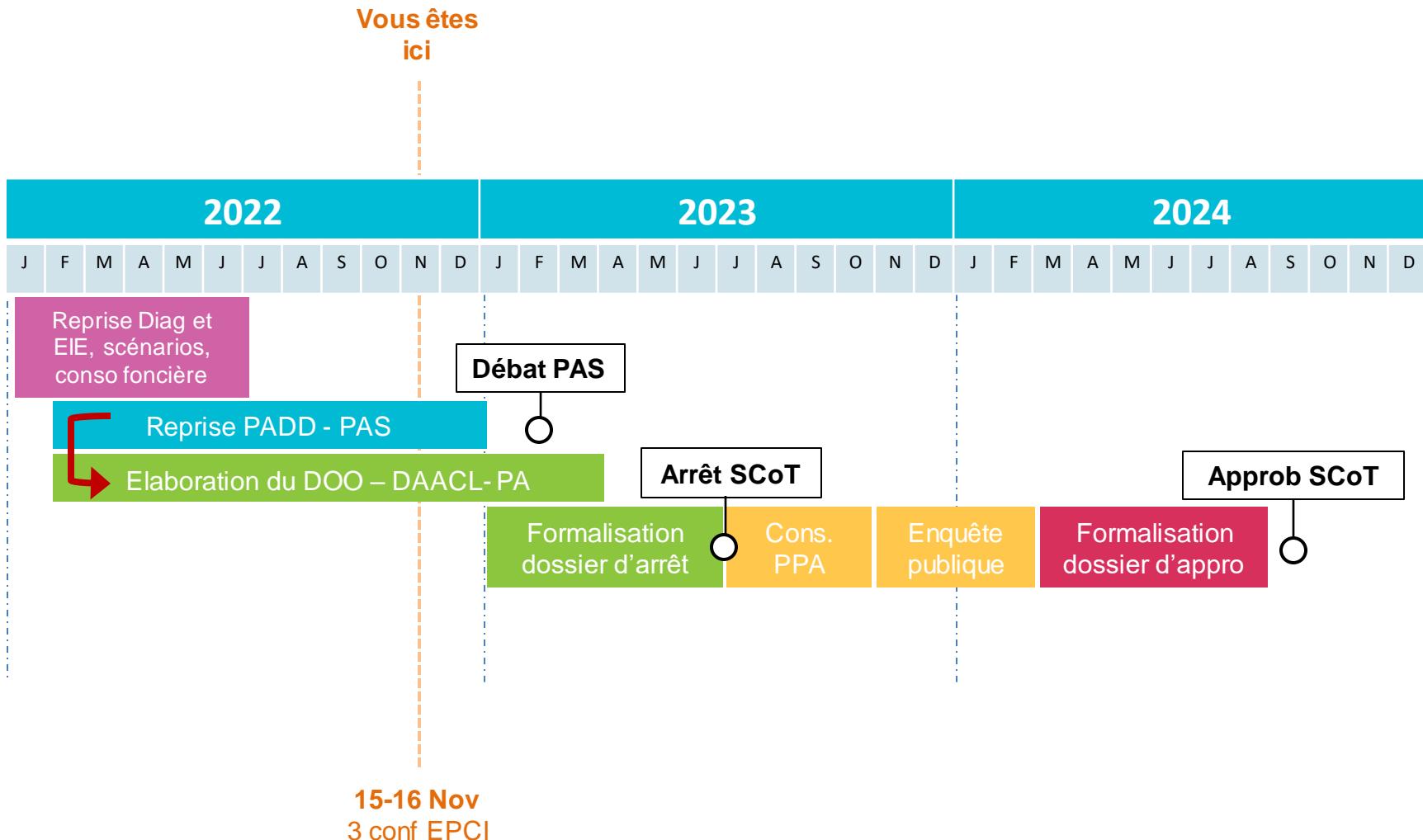
III. Hypothèses de scénarios de population  
et de production de logements pour 2040

IV. Feuille de route

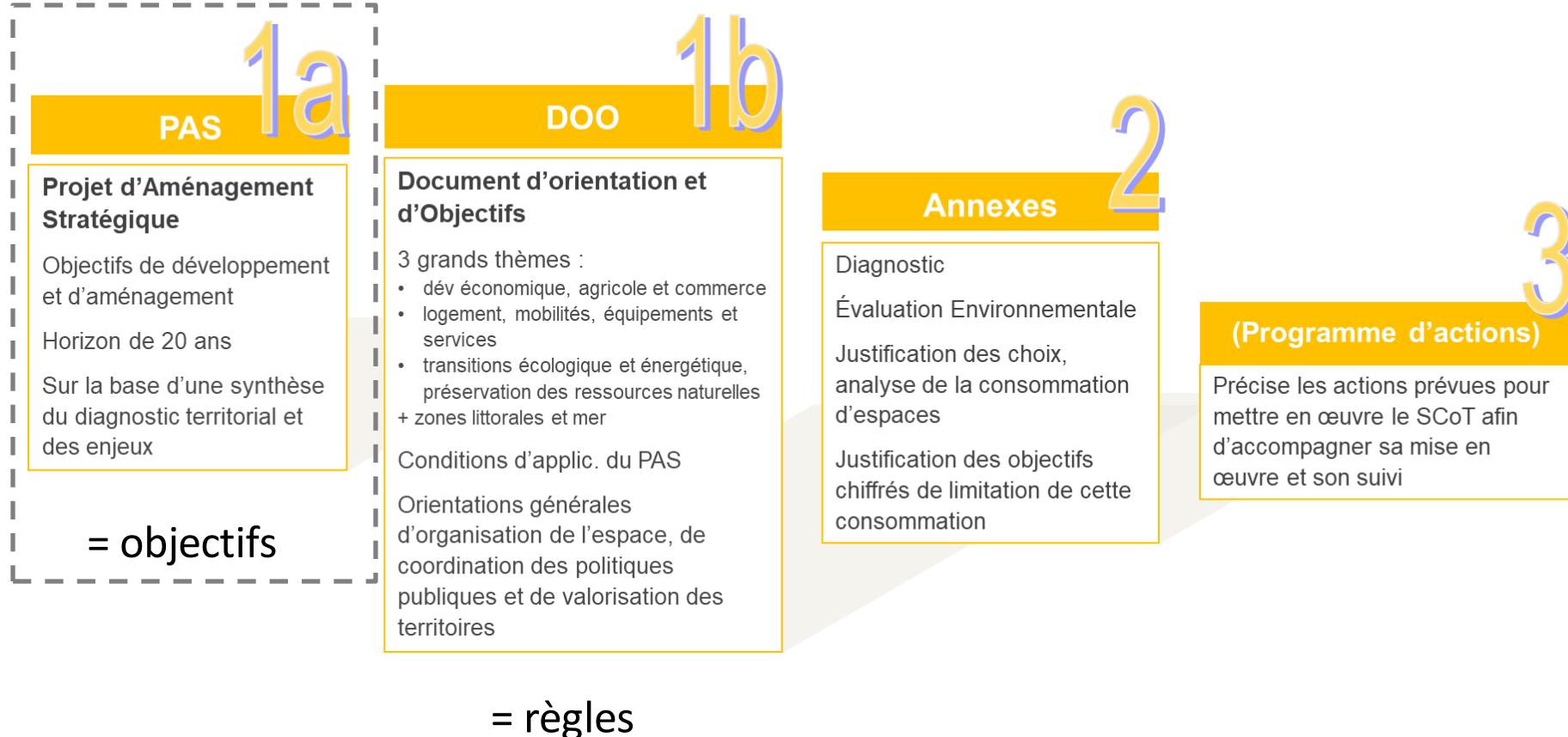


# Introduction

# Calendrier



# Le contenu du SCoT après l'ordonnance du 17 juin 2020



# 3 ateliers thématiques pour 3 axes du PAS et du DOO

**Atelier 22 juin :**

*Axe 1 « Logements, mobilités, équipements et services »*

**Atelier 28 juin :**

*Axe 2 « Transition écologique et énergétique »*

**Atelier 23 septembre :**

*Axe 3 « Développement économique, agriculture et commerces »*



*Un travail de reformulation des objectifs du PAS et d'identification d'orientations du DOO à partir d'exemples*



# Présentation du PAS

# Contenu du PAS

Une vision du territoire qui s'appuie sur 3 piliers :

## Préambule



1

PROTÉGER ET CONFORTER LES VALEURS  
FONDATRICES DE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

---



2

RETRouver de l'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE  
À CHAQUE POINT DU TERRITOIRE

---



3

4 CONDITIONS POUR LA RÉUSSITE DU  
PROJET DE DÉVELOPPEMENT

# Contenu du PAS

Un projet de territoire structurée autour de 3 axes :

**A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire**

---

**B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables**

---

**C/ Les orientations urbaines et économiques pour un aménagement et un développement durables**

## *A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire*



**A1**

**La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays**



**A2**

**Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux**



**A3**

**Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous**



**A4**

**Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial**

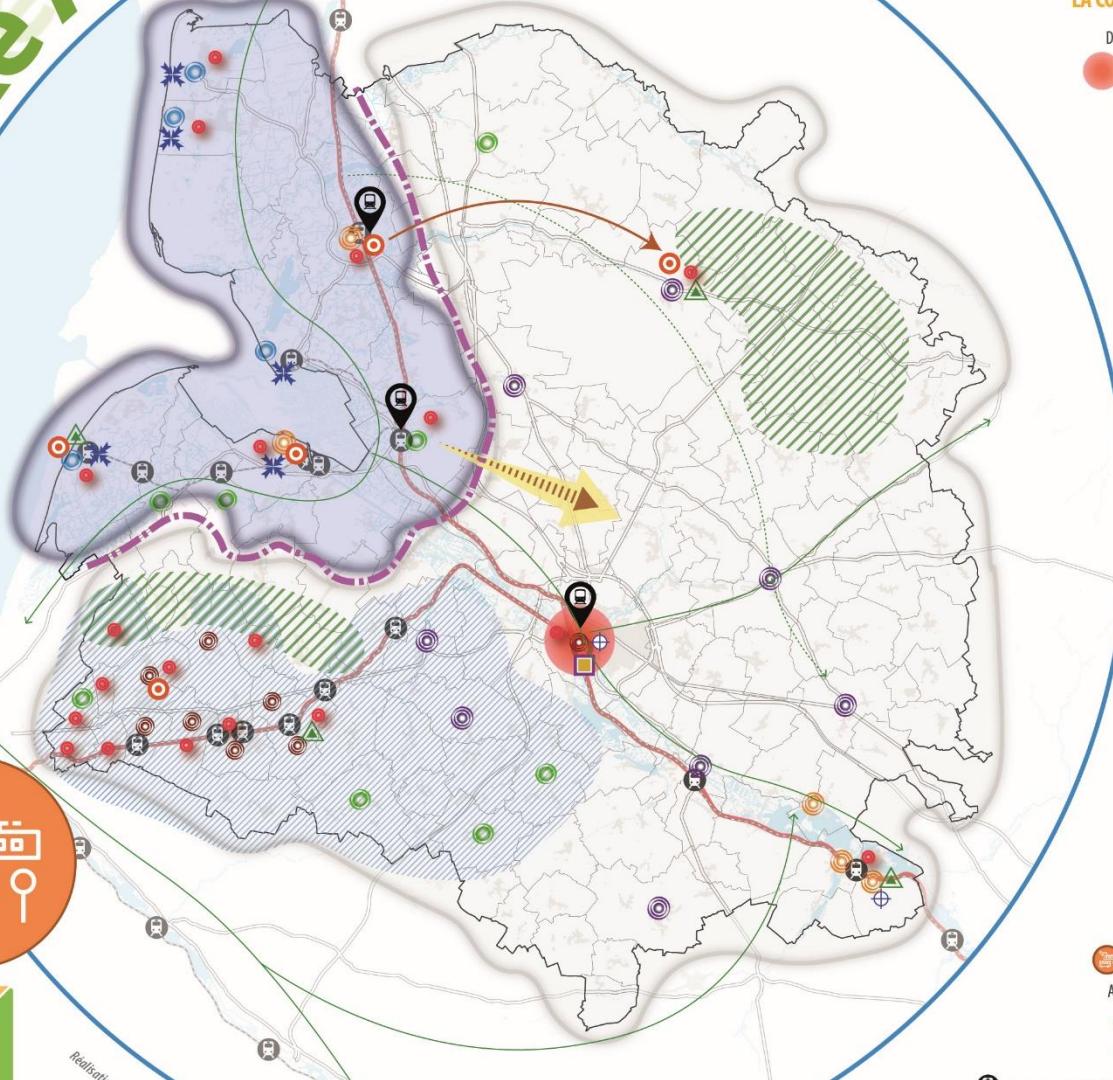
# Axe A



Realisation:

CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Octobre 2022

CITADIA CONSEIL  
even CONSEIL



## POUR UNE ORGANISATION TERRITORIALE RÉÉQUILIBRÉE ET COMPLÉMENTAIRE

### LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LITTORAL ET AVANT-PAYS

Des polarités structurantes, pour la plupart concernées par des plans de revitalisation

- Centre Agglomération
- Centralité littorale
- Pôle urbain du Vimeu
- Centralité rurale
- Plan d’Action cœur de ville
- Programme Petites villes de demain
- Opération de revitalisation de territoire
- Démarche de 'Revitalisation des centres-bourgs'

La côte picarde, un espace sensible soumis à une forte pression immobilière et touristique

(ré)Orienter l'accueil sur l'avant pays autour de structures d'hébergement touristique haut de gamme en lien avec les terroirs

Mettre en place des démarches de reconnaissance du patrimoine balnéaire permettant d'ajuster les conditions du renouvellement littoral, et éviter ainsi une banalisation des 5 stations balnéaires littorales

Identifier et valoriser les points d'intérêt du rétro-littoral : développer les circuits culturels et favoriser mise en lien entre les villages

Proposer, notamment sur les communes proches des stations littorales, une offre d'habitat abordable

Assurer au sein des communes littorales une offre de logements qui puisse répondre aux besoins des populations locales

### UN MODÈLE URBAIN PLUS QUALITATIF ET VERTUEUX

La régénération des espaces résidentiels mutables

### UNE POLITIQUE DE L'HABITAT EN FAVEUR DU RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE ET DE LA SATISFACTION DES BESOINS DE TOUS

Enclencher un équilibrage vers le rétrolittoral, avec l'orientation des constructions vers les avant pays

Proposer une offre de logements complémentaire sur le Vimeu Vert et le Vimeu Industriel

### UNE INTERACTION FORTE ENTRE MOBILITÉS ET RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

Améliorer le niveau de desserte régionale

Coordonner la bande littorale et l'avant-pays pour l'accessibilité à la Picardie maritime

Développer des solutions de mobilité adaptées dans l'avant-pays

Accélérer le maillage des aménagements sécurisés pour les mobilités actives

Conforter les axes structurants constitués par les véloroutes et voies vertes

De nouveaux axes de mobilités douces à développer

Aménager le territoire autour des grands réseaux de déplacement collectif

Ménager le littoral en retenant en amont les grands flux de mobilité

# A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

## CARTE de synthèse

### A1 La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

- A1-1 : de nouveaux enjeux pour l'aménagement de la Picardie maritime
- A1-2 : une logique nouvelle pour l'accueil des équipements et de l'hébergement touristiques
- A1-3 : s'appuyer sur l'avant-pays pour relayer l'offre d'habitat et d'équipements

### A2 Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux

- A2-1 : la mixité territoriale et la mutualisation des équipements pour un territoire plus facile à vivre | [CARTE Les Grands secteurs de la mutabilité urbaine](#)
- A2-2 : l'affirmation d'un territoire animé et préservé
- A2-3 : la régénération des espaces résidentiels mutables
- A2-4 : une meilleure connaissance et la maîtrise du foncier opérationnel

### A3 Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous

- A3-1 : les besoins de logements pour le niveau d'ambition du territoire
- A3-2 : des objectifs à articuler avec la nécessaire réduction de la consommation de l'espace

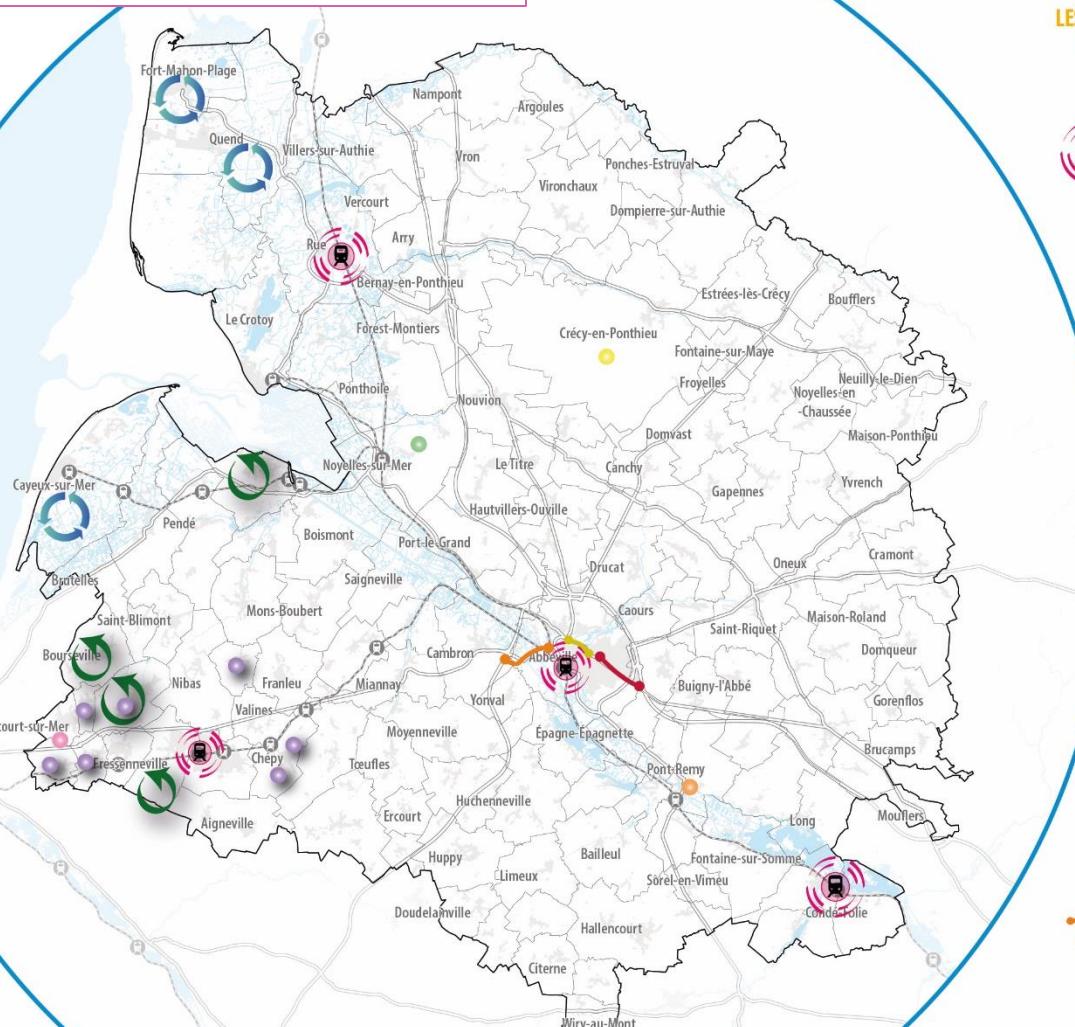
*[Des objectifs à décliner en fonction du scénario retenu]*

### A4 Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial

- A4-1 : une mobilité mieux organisée pour un territoire plus fluide | [CARTE Les principaux aménagements favorables aux mobilités actives](#)
- A4-2 : abaisser le besoin de déplacement
- A4-3 : ménager le littoral en retenant en amont les grands flux de mobilité

## A2-1 : la mixité territoriale et la mutualisation des équipements pour un territoire plus facile à vivre

## Les grands secteurs de la mutabilité urbaine



### LES QUARTIERS DE GARE - DES NOUVEAUX PÔLES À HAUTE INTENSITÉ ENVIRONNEMENTALE ET Fonctionnelle

Gare d'Abbeville

Gare de Fauquière-en-Vimeu

Gare de Rue

Gare de Longpré-les-Corps-Saints

### LES ESPACES MAJEURS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Friville-Escarbotin - friche Bricard

Fressenneville - friche Bricard

Bourseville - friche Capelle

Saint-Valery-sur-Somme - Ancienne site ferroviaire



### LA REVITALISATION DES CENTRALITÉS LITTORALES

Centre station de Cayeux-sur-Mer

Centre station Quend-Plage-les-Pins

Centre station Fort-Mahon-Plage

### LA REVITALISATION DES CENTRALITÉS RURALES

Les OAP densité du Vimeu Industriel

Centre bourg de Crécy-en-Ponthieu

Gare de Pont-Rémy

Gare de Noyelles-sur-Mer

Béthencourt-sur-Mer

### LA STRUCTURATION DES GRANDS AXES URBAINS

Abbeville Route d'Amiens (secteur Sauvagine de part et d'autre de la D1001)

Abbeville boulevard de la République (section de la D1001 entre place de Verdun et allée du 8 mai 1945)

Abbeville Chaussée de Rouvroy

**A4-1:** une mobilité mieux organisée pour un territoire plus fluide

## Les principaux aménagements favorables aux mobilités actives

### LES ITINÉRAIRES CYCLABLES

- L'Eurovélo 4 : la Vélomaritime
- Les Circuits vélo Baiecyclette
- Les véloroutes : Vallée de la Somme et du Vimeu à l'Airaines
- La Traverse du Ponthieu

### LES CHEMINS DE RANDONNÉES

- La Ronde de l'Eau
- Le futur «Réseau points noeuds» départemental
- Le sentier du littoral
- Les chemins de grandes randonnées
- Les boucles de la forêt de Crécy
- Les vallées de la Trie, de l'Authie et de la Maye



Realisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Octobre 2022  
Sources : IGN, RPG 2016

CITADIA CONSEIL  
even CONSEIL

5 km

## *B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables*



**B1** Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale



**B2** Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire



**B3** Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires du territoire



**B4** Développer un territoire résilient face au changement climatique

## *B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables*

### **B1 Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale**

**CARTE Axe B1**

**B1-1 :** Poursuivre la dynamique de transition énergétique du territoire, en assurant une performance énergétique exemplaire pour les futurs projets urbains et en favorisant le développement des énergies renouvelables

**B1-2 :** Garantir une gestion durable de la ressource en eau

**B1-3 :** Améliorer la réduction et la valorisation des déchets au sein du territoire

**B1-4 :** Promouvoir une gestion durable des carrières en adéquation avec les ressources et l'environnement

### **B2 Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire**

**CARTE Axe B2**

**B2-1 :** Protéger et restaurer la trame verte, bleue et noire du territoire, le socle naturel qui constitue

**B2-2 :** au travers de la diversité de ses milieux, des habitats remarquables pour l'accueil de la biodiversité locale

**B2-3 :** Garantir la pérennité des ressources agricole, sylvicole et halieutique

**B2-4 :** Promouvoir l'attractivité touristique, tout en garantissant le maintien de la fonctionnalité écologique des espaces emblématiques naturels

### **B3 Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires du territoire**

**CARTE Axe B3**

**B3-1 :** Protéger et mettre en valeur la qualité des grands paysages d'exception (plateaux, vallées et littoral) qui offrent des vues remarquables

**B3-2 :** Assurer la préservation des éléments des patrimoines identitaires locaux qui participent au cadre de vie de baie de somme 3 vallées

### **B4 Développer un territoire résilient face au changement climatique**

**CARTE Axe B4**

**B4-1 :** Protéger les nouveaux secteurs de développement des risques littoraux

**B4-2 :** Adapter les zones de constructibilité et les constructions aux spécificités locales liées aux risques naturels inondations (débordement, nappes, ruissellement) et mouvements de terrains

**B4-3 :** Limiter la vulnérabilité face aux autres risques et nuisances impactant le territoire

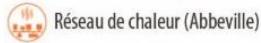
# Axe B1

## FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE À FORTE SOBRIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE (1/2)

### POURSUivre LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION MULTI-RESSOURCES

Poursuivre la valorisation de la ressource bois-énergie

Ressources bois-énergie



Chaussières bois :

● Existante

● En étude

Développer la production d'énergie solaire



Promouvoir la filière de la méthanisation

Poursuivre la connaissance et le développement du potentiel géothermique :

● Exploité

● En construction

● En projet



Privilégier un développement des énergies renouvelables qui n'aillent pas à l'encontre du maintien de la qualité des paysages et de la Trame Verte et Bleue (se doter d'outils pour l'insertion de l'éolien, de la méthanisation...)

### LIMITER LA DEMANDE EN ÉNERGIE DU TERRITOIRE

Encourager le recours à des modes de construction innovants et énergétiquement sobres



Poursuivre les dynamiques de rénovation thermique de parc bâti (logements, patrimoine communal...) afin de lutter contre la précarité et la vulnérabilité énergétiques des ménages, y compris dans le parc tertiaire tout en respectant l'architecture identitaire du territoire

Limiter les besoins en énergie dans l'espace public : éclairage adapté, conception bioclimatique des équipements publics...

Limiter l'impact carbone des nouvelles constructions



# Axe B1

## FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE À FORTE SOBRIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE (2/2)

### GARANTIR UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

-  Améliorer la qualité des eaux superficielles et des eaux de baignades
-  Pérenniser et poursuivre la mise en place d'aires de protection des captages
-  Assurer une accessibilité égale à l'eau potable pour l'ensemble des communes et promouvoir un développement urbain en adéquation avec la ressource mobilisable
-  Limiter les pertes en eau potable
-  Accompagner les collectivités dans la mise aux normes et le respect des conditions d'un assainissement collectif performant qui prenne en compte la saisonnalité, conditions pour le développement urbain respectueux
-  Encadrer tout nouveau développement en dehors des zones d'assainissement collectif et renforcer la surveillance de l'assainissement autonome
-  Assurer la maîtrise des ruissellements notamment en provenance des secteurs les plus pollués

### AMÉLIORER LA REDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS AU SEIN DU TERRITOIRE

-  Poursuivre les efforts portés sur la prévention, la réduction et la sobriété liées à la gestion des déchets
-  Sensibiliser les ménages, entreprises et collectivités afin de poursuivre la baisse de la production de déchets et la performance du tri sélectif
-  Améliorer la gestion des déchets en saisonnalité pour limiter les pollutions (visuelles, olfactives...) et flux de collecte liés aux flux touristiques
-  Promouvoir des initiatives d'économie-circulaire
-  Poursuivre les actions de valorisation énergétique des déchets
-  Développer des actions en faveur de la valorisation des déchets verts et biodéchets, notamment par le ren
-  Assurer l'adéquation entre l'accueil des nouveaux habitants et les capacités de collecte et de traitement des déchets
-  Anticiper les impacts en termes de déblais/remblais

### PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES CARRIÈRES EN ADÉQUATION AVEC LES RÉSOURCES ET L'ENVIRONNEMENT

-  Maintenir les principales productions de carrières tout en prenant en compte les enjeux autour de la préservation des ressources
-  Limiter les impacts de l'exploitation des carrières sur les milieux et sur le changement climatique
-  Anticiper la reconversion des anciennes carrières par la diversification des milieux et de nouveaux usages
-  Réfléchir à la requalification des anciennes carrières de craies, notamment au regard des nouvelles exigences réglementaires

# Axe B2

## PROTEGER DURABLEMENT LE SOCLE AGRO-NATUREL DU TERRITOIRE

**PROTEGER LA TRAME Verte ET BLEUE DU TERRITOIRE, LE SOCLE NATUREL QUI CONSTITUE DES HABITATS REMARQUABLES POUR L'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ**

Protéger durablement les réservoirs de biodiversité, milieux les plus remarquables :

- Milieux aquatiques et humides
- Milieux littoraux
- Milieux des larris
- Milieux forestiers et bocagers
- Préserver / renforcer le fonctionnement des corridors écologiques notamment ceux identifiés dans la Trame Verte et Bleue de la Charte du PNR
- Identifier et protéger les espaces tampons entre les milieux naturels et urbains notamment les prairies situées au niveau des villages courtis
- Protéger voire renforcer l'interpénétration de la nature dans les villes et villages, notamment dans le cadre de la réalisation de projets urbains
- Préserver et restaurer la trame noire

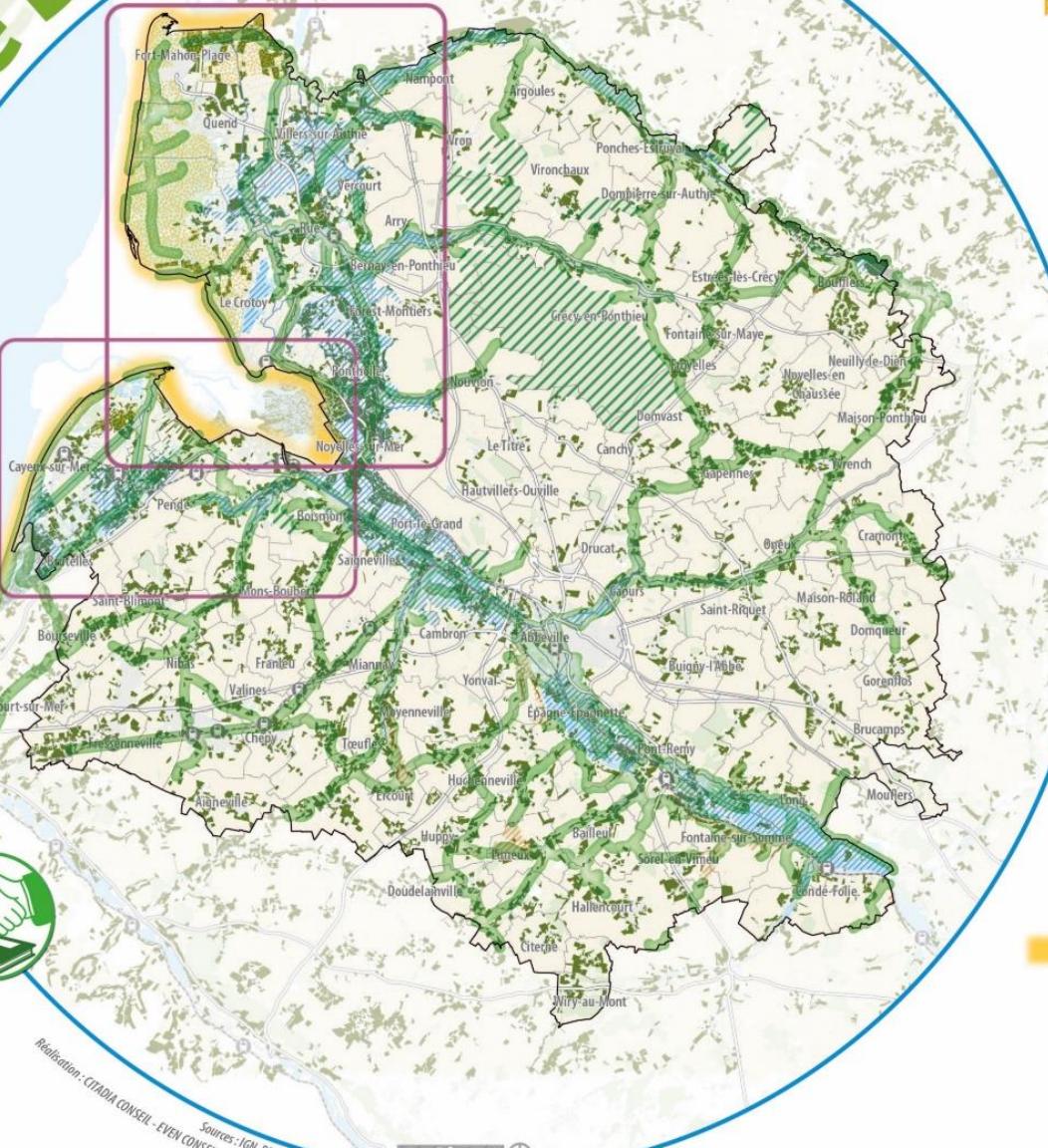
**GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES AGRICOLES, SYLVICOLES ET HALIEUTIQUES**

- Mettre en valeur les activités traditionnelles liées au littoral et l'agriculture littorale
- Préserver/renforcer les éléments caractéristiques de paysages agricoles et sylvicoles
- Soutenir les initiatives visant à valoriser les productions locales, les circuits-courts, les pratiques agricoles plus durables et leur diversification des activités agricoles et sylvicoles
- Planifier le développement futur du territoire en limitant la consommation d'espace et les incidences négatives sur les activités agricoles

**PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE, TOUT EN GARANTISSANT LE MAINTIEN DE LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DES ESPACES EMBLEMATIQUES NATURELS**

Développer le tourisme « vert » ou « écotourisme » tourné vers la découverte de la culture, du patrimoine industriel, de la nature et de l'environnement

Développer un tourisme littoral soucieux de son environnement



# Axe B3

## ASSURER LA MISE EN VALEUR DES SITES ET DES PAYSAGES IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

### PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LA QUALITÉ DES GRANDS PAYSAGES D'EXCEPTION

Valoriser la richesse et la diversité des entités paysagères du territoire

- Vallée de la Somme
- Paysages du littoral
- Paysages de plateaux

Inventorier, protéger et mettre en valeur les patrimoines historiques bâti remarquables les plus emblématiques

- Site classé
- Site inscrit
- Grand site Baie de Somme
- ★ Bien inscrit à l'UNESCO
- ◆ Projet de site Patrimonial Remarquable
- Site Archéologique
- Composer avec les grandes perspectives remarquables et les cônes de vue, notamment depuis les axes de découverte des paysages
- Maintenir durablement les coupures d'urbanisation afin de préserver des espaces de respirations entre les zones urbanisées
- Améliorer les grands paysages

### ASSURER LA PRÉServation DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE IDENTITAIRES LOCAUX QUI PARTICIPENT À LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DE BS3V

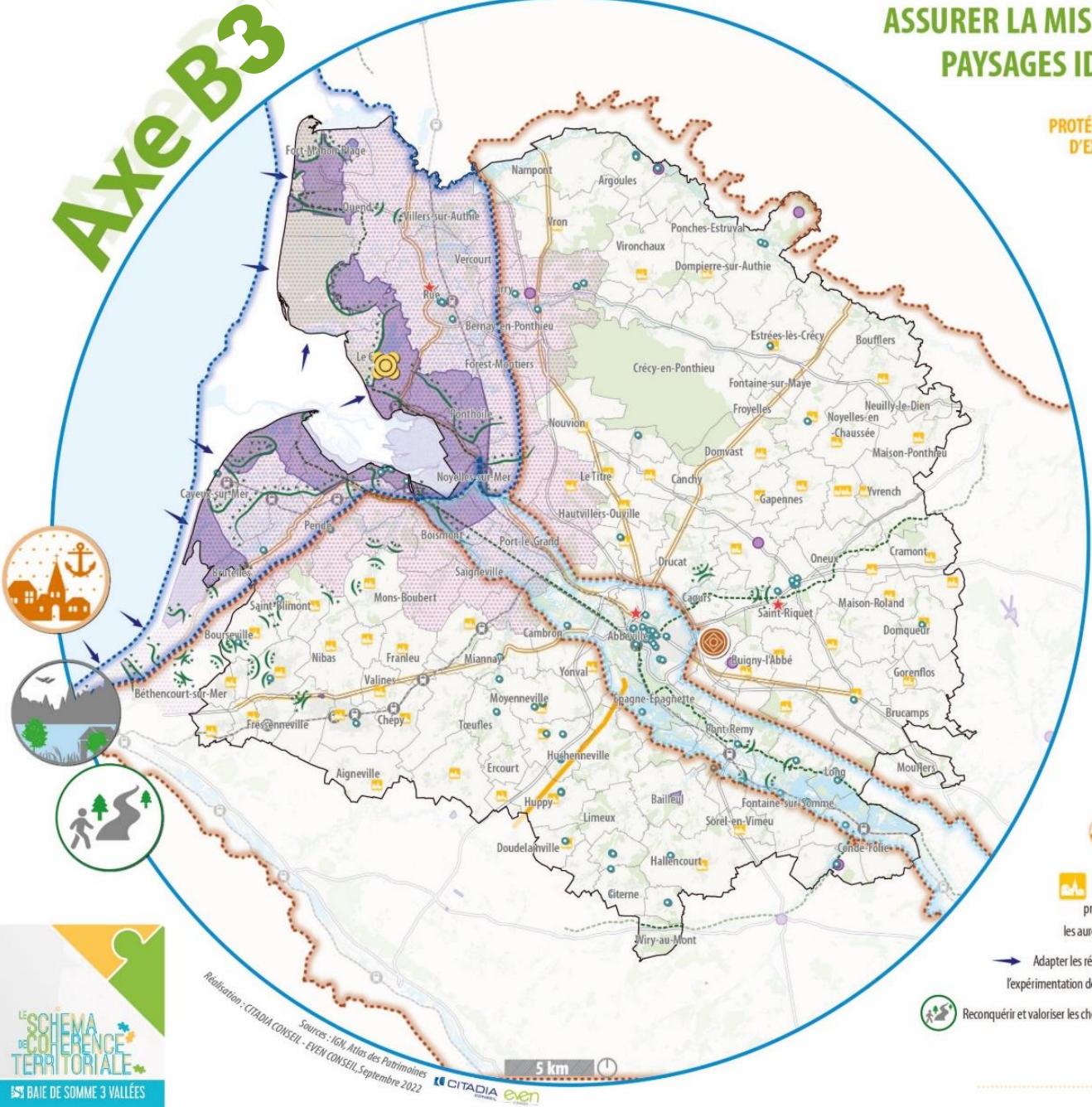
- Inventorier, protéger et mettre en valeur le patrimoine classé, inscrit et le petit patrimoine
- Concilier nouveaux développements et mise en valeur du patrimoine bâti identitaire
- Assurer l'intégration paysagère des nouvelles constructions et des infrastructures de transports permettant de préserver la qualité des paysages

Perpétuer l'organisation paysagère des villages courtis, en particulier lors des choix des secteurs de projets futurs, en maintenant les haies paysagères, les prairies, les tours de bourgs, pour préserver/reinforcer les auréoles bocagères

→ Adapter les rénovations et constructions résiliences aux contraintes du risque inondation, submersion ; accepter l'expérimentation de nouvelles formes urbaines

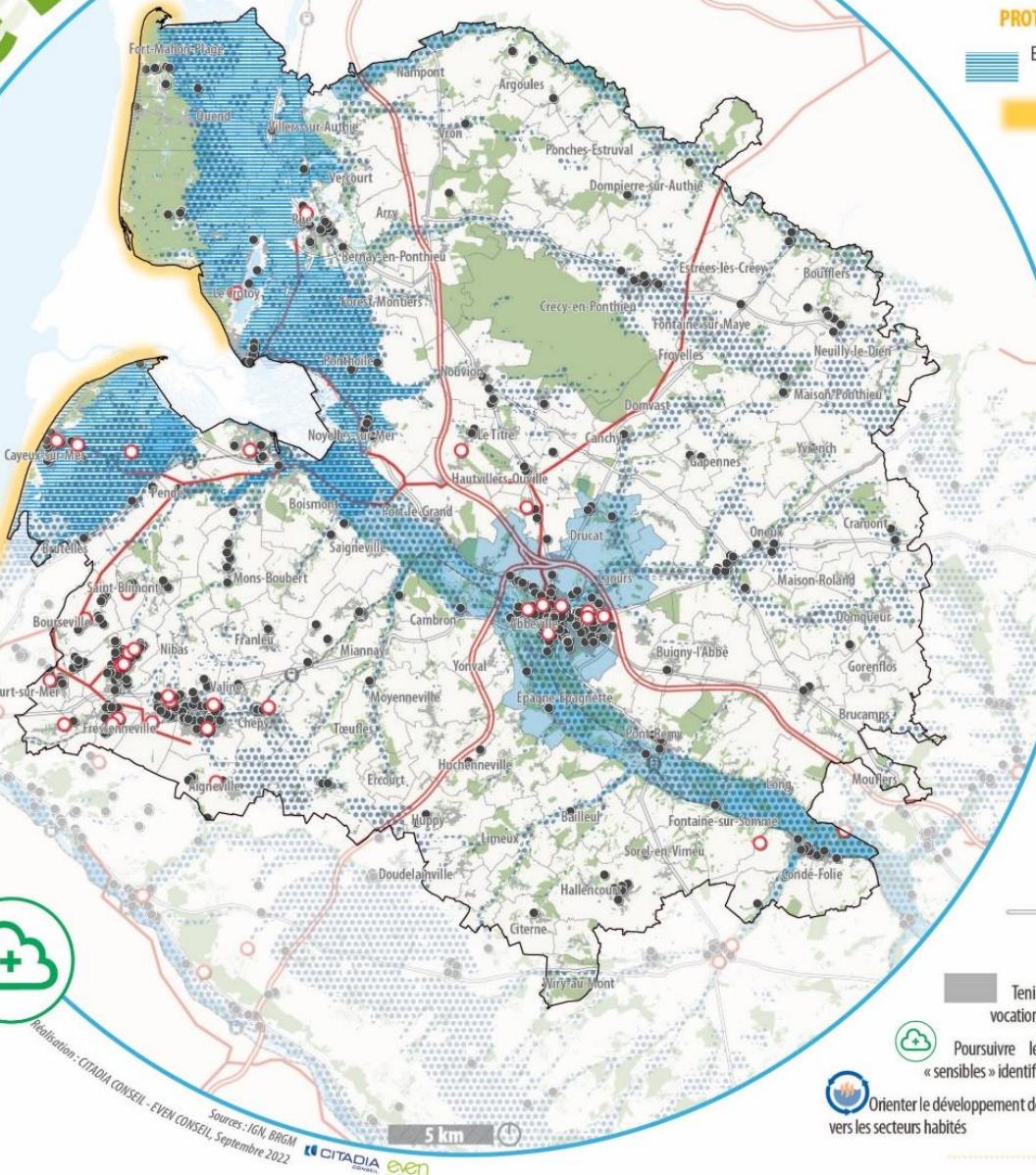
- Reconniquer et valoriser les chemins ruraux

PAS- SCOT Baie de Somme 3 Vallées



# DÉVELOPPER UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Axe B4



## PROTEGER LES NOUVEAUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT DES RISQUES LITTORAUX

Encourager l'implantation de l'urbanisation dans les secteurs hors risques d'inondations afin de protéger les personnes et les biens de l'aléa de submersion marine

Prendre en compte le risque d'érosion du trait de côte dans les stratégies de développement

Favoriser une dynamique et des aménagements solidaires en adéquation avec la vulnérabilité du littoral et retro-littoral

## ADAPTER LES ZONES DE CONSTRUCTIBILITÉ ET LES CONSTRUCTIONS AUX SPECIFICITES LOCALES LIÉES AUX RISQUES NATURELS INONDATIONS ET MOUVEMENTS DE TERRAINS

Tenir compte des autres risques inondations (PPRI, TRI d'Abbeville, AZI)

Prendre en considération la présence du phénomène de remontées de nappes phréatiques notamment le long des principales vallées dans les choix de développement urbain

Intégrer les risques de mouvements de terrain de différentes natures dans les stratégies de développement, tout en anticipant les phénomènes d'accentuation liés au changement climatique

Privilégier une urbanisation visant à limiter l'imperméabilisation des sols et promouvoir les techniques de gestion alternative des eaux pluviales et de régulation des débits des infrastructures

Assurer la préservation des milieux et éléments naturels participant à la régulation du risque inondation, à la résilience du territoire face à ce risque et limitant les phénomènes d'îlots de chaleur

Maintenir les activités (élevage par exemple) qui permettent de lutter contre certains risques

## LIMITER LA VULNÉRABILITÉ FACE AUX AUTRES RISQUES ET NUISANCES IMPACTANT LE TERRITOIRE

Inciter à la requalification des sites et sols pollués et privilégier des techniques douces de résorption de la pollution des sols pour de nouveaux secteurs de projets

BASIAS

Maitriser l'exposition de la population aux risques liés au transport de matières dangereuses (TMD) dans les projets de développement urbain le long des axes routiers/ferroviaires et des canalisations présents sur le territoire

BASOL

Limité la vulnérabilité de la population face aux nuisances sonores résultant de la présence d'infrastructures de transports routières ou ferroviaires en prenant en appliquant la réglementation des Plans de Protection du Bruit dans l'Environnement (PPBE de l'Etat, PPBE du département de la Somme)

Tenir compte des sources de nuisances et risques dans le choix de développement des nouveaux quartiers à vocation résidentielle pour préserver le cadre de vie



Poursuivre les efforts en matière d'amélioration de la qualité de l'air notamment sur les zones « sensibles » identifiées par le SRADDET



Orienter le développement des activités sources de risques, de nuisances et de pollutions vers les zones dédiées et assurer les transitions vers les secteurs habités

PAS-SCoT Baie de Somme 3 Vallées

## *C/ Les orientations urbaines et économiques pour un aménagement et un développement durables*



**C1**

**Un territoire économique dynamique et d'avenir**



**C2**

**Le développement raisonnable des activités touristiques**



**C3**

**Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime**



**C4**

**La régénération des espaces mutables ou sous-optimisés**

# Axe C

## LES ORIENTATIONS ÉCONOMIQUES POUR UN AMÉNAGEMENT ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLES

### UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ET D'AVENIR

- Une attractivité liée aux ports du Nord à privilégier
- Un pôle économique aux dynamiques inter-régionales
- Un territoire qui s'engage dans le soutien de ses pôles d'excellence
- Favoriser la diffusion de l'économie maritime du littoral vers les Avant-Pays
- Contribuer au développement des activités économiques existantes avec notamment trois principaux secteurs pilotes à conforter

### LE DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Mettre en tourisme tout le territoire du SCoT, et notamment:

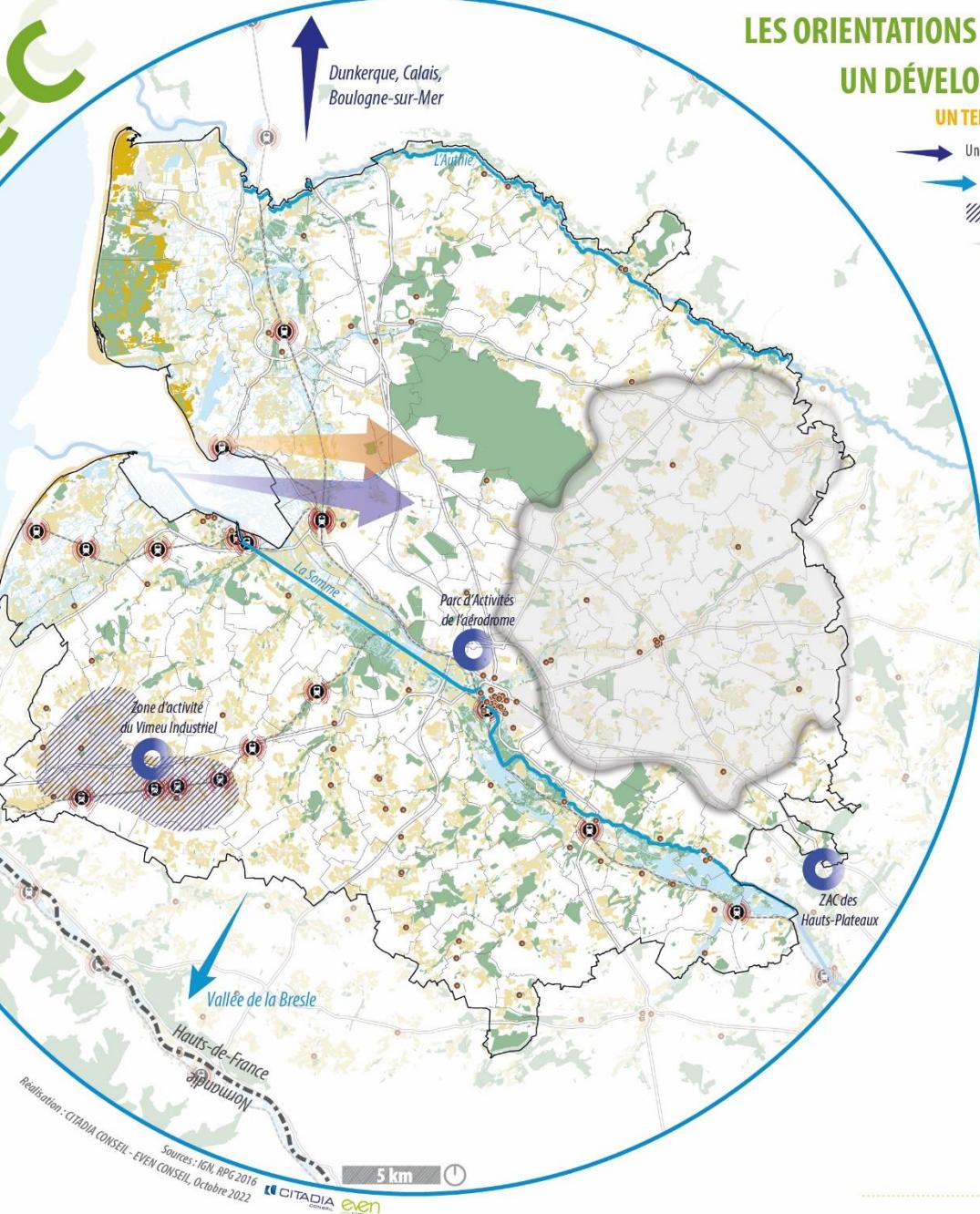
- Le patrimoine d'art et d'histoire et la mise en valeur des sites historiques de l'histoire européenne
- Le tourisme sportif et loisirs de nature avec l'atout des plages de la Picardie maritime et des grands espaces naturels
- Le tourisme «fluvial» des vallées navigables de l'Authie et de la Somme
- Favoriser le développement du tourisme dans l'Avant-Pays qui doit s'accompagner par une réorientation de l'hébergement touristique
- Favoriser les mobilités douces en rapport avec les destinations touristiques présentes sur le territoire, notamment en aménageant des plateformes multimodales à aménager en priorité autour des gares SNCF

### PÉRENNAIR ET CONFORTER LE TISSU AGRICOLE ET MARITIME

Promouvoir l'identité agricole et maritime de Baie de Somme 3 Vallées

Faire des grands ensembles agricoles des éléments majeurs du maintien et de la redynamisation des filières agricoles de la Picardie maritime, notamment:

- en souignant les prés et les espaces cultivés présents sur l'ensemble du territoire
- en concevant des projets d'aménagement qui intègrent un traitement paysagé permettant de préserver les villages-courtis



# C/ Les orientations urbaines et économiques pour un aménagement et un développement durables CARTE de synthèse

## C1 Un territoire économique dynamique et d'avenir

- **C1-1** : Contribuer au développement des activités économiques existantes
- **C1-2** : Faciliter les synergies propices à l'innovation
- **C1-3** : Un territoire économique d'avenir tendant vers la haute performance environnementale

## C2 Le développement raisonnable des activités touristiques

- **C2-1** : Mettre en tourisme tout le territoire du SCoT en complétant les dimensions balnéaires et sites patrimoniaux exceptionnels
- **C2-2** : Développer des offres touristiques pour attirer les courts/moyens séjours
- **C2-3** : Favoriser les mobilités douces en rapport avec les destinations touristiques présentes sur le territoire

## C3 Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime

- **C3-1** : Promouvoir l'identité agricole et maritime de Baie de Somme 3 Vallées
- **C3-2** : Faire des grands ensembles agricoles des éléments majeurs du maintien et de la redynamisation des filières agricoles de la Picardie maritime
- **C3-3** : Mettre en commun des actions foncières permettant une véritable gestion des terrains agricoles
- **C3-4** : Soutenir la transmission des connaissances et des savoir-faire agricoles

## C4 La régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

*Des objectifs à décliner en fonction du scénario retenu*

# Invariant : Zéro Artificialisation Nette

## Objectif national :

- Absence de toute artificialisation **nette** des sols d'ici 2050

## Comment l'atteindre ?

- Une trajectoire permettant d'aboutir au ZAN d'ici 2050 ;
- Objectifs de réduction d'artificialisation nette des sols par tranche de 10 années :

2021/2031

Ne pas dépasser la moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée entre 2011 et 2021 (création ou extension d'espaces urbanisés).

2031/2041

Baisse du rythme de l'artificialisation

2041/2050

Baisse du rythme de l'artificialisation jusqu'au ZAN

**A DECLINER A L'ECHELON REGIONAL DANS LE SRADDET**

**PUIS A L'ECHELON INFÉRIEUR (DANS LES SCoT, PLU et PLUi, CARTES COMMUNALES)**

*Objectifs appliqués de manière différenciée et territorialisée dans les conditions fixées par la loi.*



## **Etat de la consommation foncière sur les 10 dernières années**

# Méthodologie

Validation de la **méthodologie de la consommation foncière** par la DDTM80



**QUAND ?**

Evaluation de la consommation foncière d'espaces naturels, agricoles, et forestiers (NAF) 10 ans avant la promulgation de la loi Climat et Résilience en août 2021 : **de septembre 2011 à août 2021**



**COMMENT ?**

Utilisation des fichiers du **Portail de l'artificialisation** sur la période du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2021 (qui correspond en réalité aux années **2011 à 2020 incluses**), soit 10 années



**ET APRES ?**

Une estimation pour l'année 2021 (janvier à août 2021) qui sera réalisée à partir des données SITADEL (permis de construire)

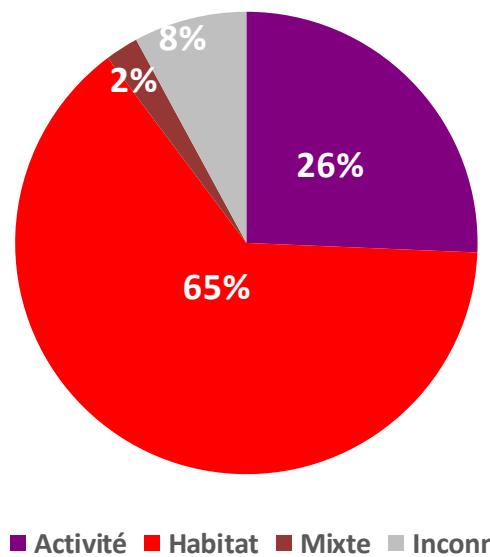
# Destination des hectares consommés

Plus de 480 ha consommés entre 2011 et 2020 (incluses)

Une grande majorité des hectares consommés pour des projets d'habitat

Répartition de la consommation foncière par vocation

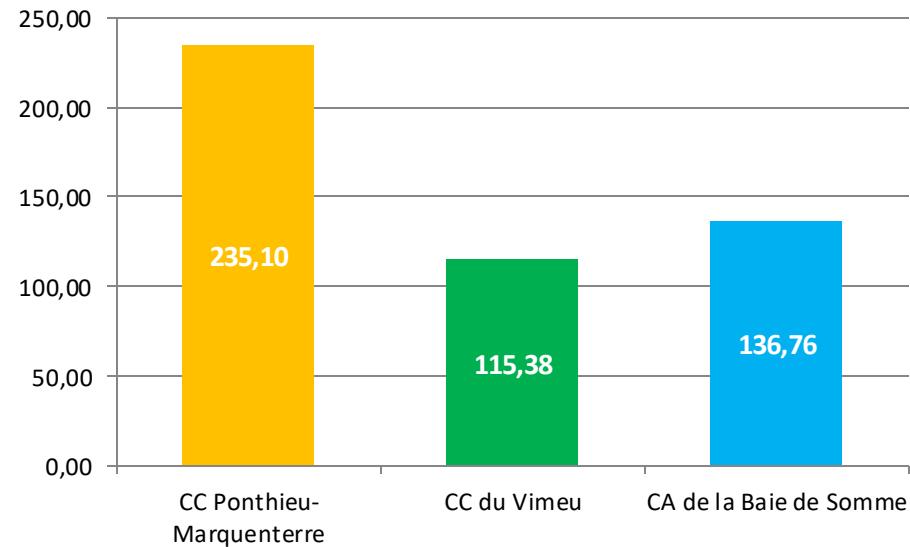
Source : Cerema



Des flux de consommation différenciés par EPCI

Répartition de la consommation foncière par EPCI

Source : Cerema

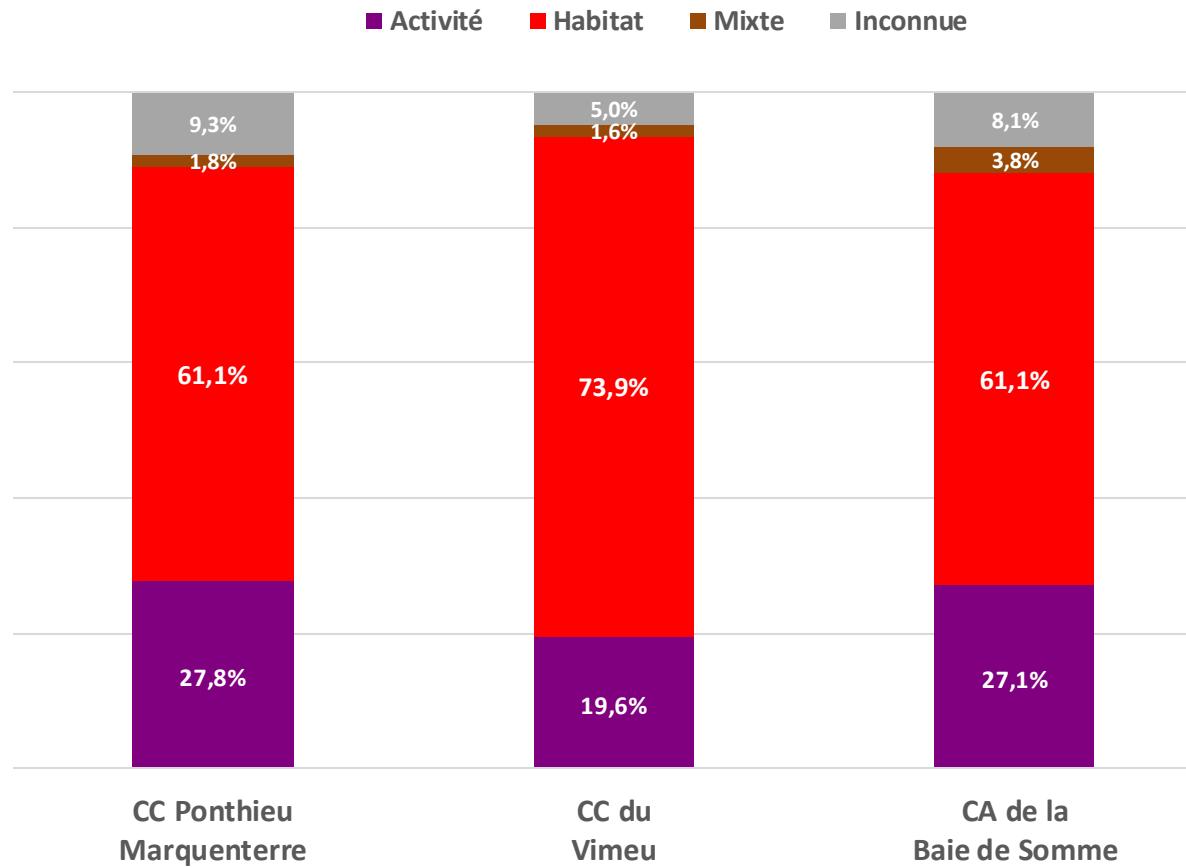


# Destination des hectares consommés

Une majorité d'hectares consommée pour de l'habitat

Répartition des vocations par EPCI (2011-2020)

Source : Cerema

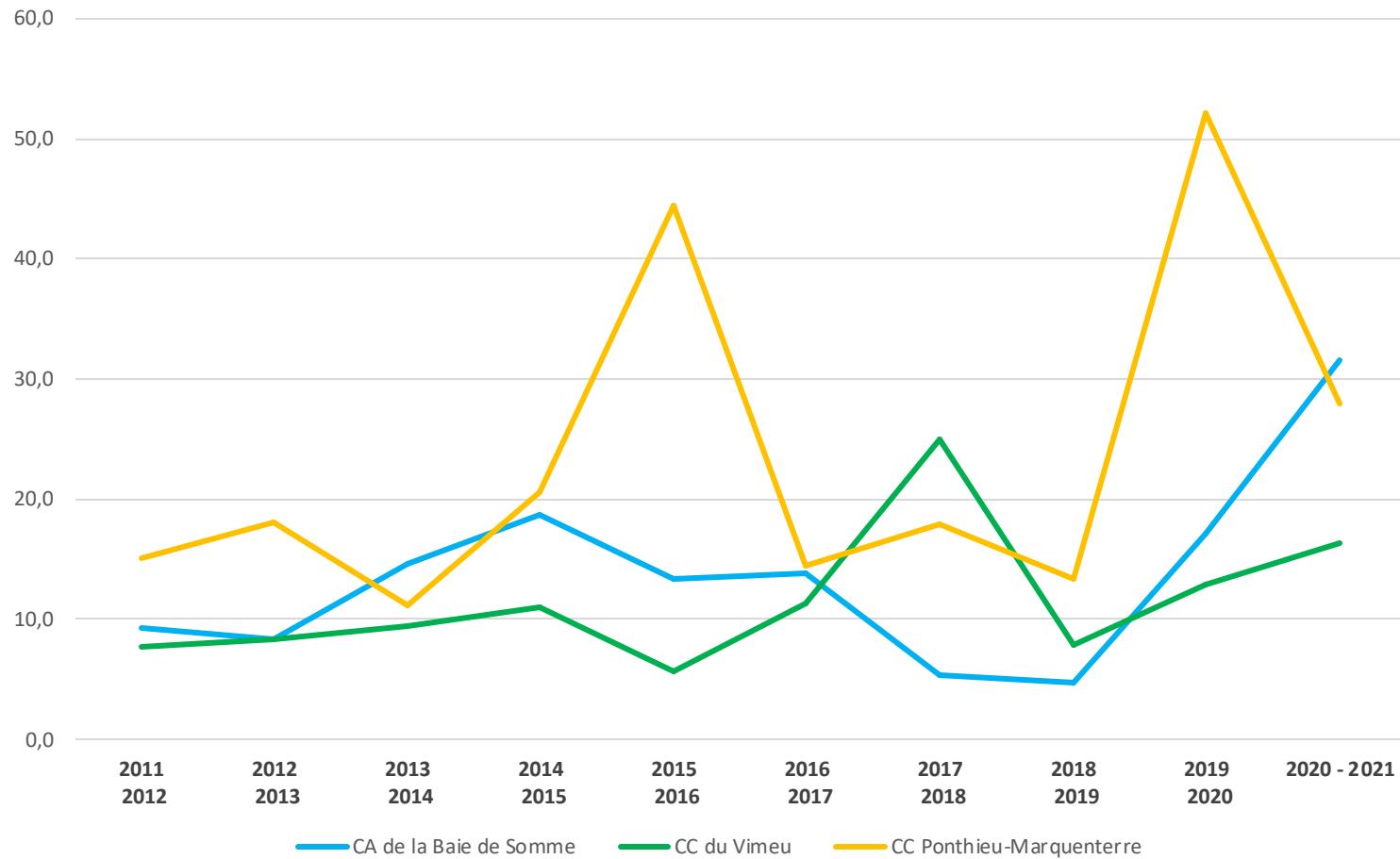


# Rythme de consommation

Plus de 480 ha consommés entre 2011 et 2020 (incluses)

Rythme de consommation foncière en hectares par EPCI

Source : CEREMA

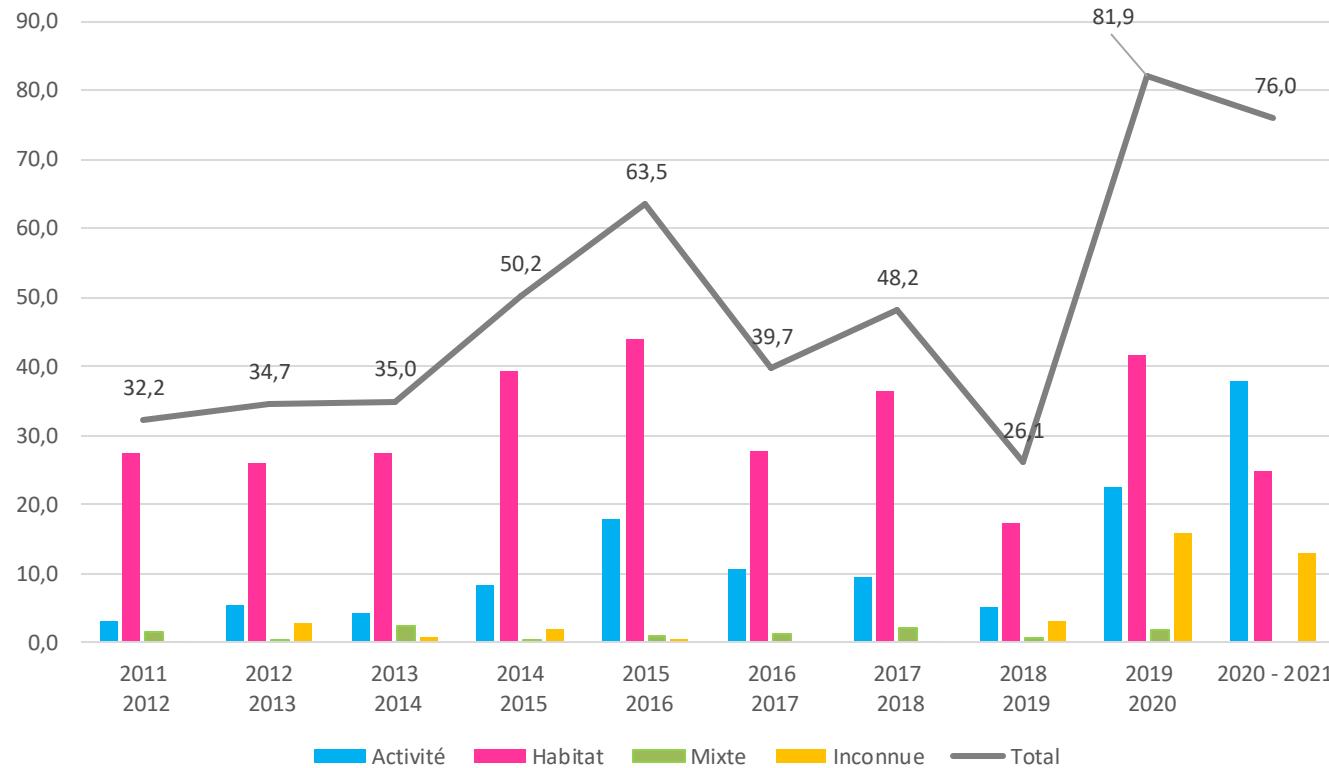


Source : Cerema

# Rythme de consommation

Evolution de la consommation de l'espace sur Baie de Somme 3  
Vallées entre 2011 et 2020 par type, en hectares

Source : Cerema





# **Hypothèses de scénarios de population et de production de logements pour 2040**

# Rappel des tendances d'évolutions population et logement

Taux de variation annuel de la population entre 1999 et 2019 :

CCPM : 0,30%

CCV : 0,003%

CABS : -0,11%

Taux de logements vacants en 2019 :

CCPM : 6,5%

CCV : 8,5%

CABS : 8,2%

Taille moyenne des ménages (une diminution de tendance nationale entre 1999 et 2019) :

CCPM : 2,55 > 2,29

CCV : 2,63 > 2,28

CABS : 2,47 > 2,14

Taux de résidences secondaires en 2019 :

CCPM : 39,1%

CCV : 4%

CABS : 16,3%

# Scénarios : partis-pris



**RAPPEL**

## CONSTRUCTION DU SCÉNARIO

- Combien d'habitants à l'horizon 2040 ?
- Quel besoin en production de logements ?



### Scénario 1 : Maintien de la population

- Hypothèse de maintien de la population sur chacun des 3 EPCI au niveau de 2022 : un maintien qui implique tout de même la production de nouveaux logements pour répondre aux besoins liés au desserrement des ménages



### Scénario 2 : Fil de l'eau 1999-2019

- Une reprise des tendances démographiques passées entre 1999 et 2019



### Scénario 3 : Volontariste

- Des ambitions différencierées par EPCI :
  - CABS : Maintien de la population à son niveau de 2019
  - CCPM : Poursuite des tendances démographiques entre 1999 et 2019
  - CCV : Un taux de croissance démographique fixé à 0,18%/an

# Scénario maintien de la population

## HYPOTHÈSES RETENUES

### POPULATION

- CCPM, CCV et CABS : 0%

Poursuite de la diminution de la taille des ménages sur les 3 EPCI

### LOGEMENTS

Poursuite de la hausse du nombre de résidences secondaires et de la hausse du nombre de logements vacants (période 2008-2018)

\*population des ménages

## Evolution de la population :

	Population 2019	Population 2030	Population 2040	Evolution de la population 2019-2040
CCPM	32 107	32 107	32 107	0
CCV	22 358	22 358	22 358	0
CABS	47 957	47 957	47 957	0
<b>BS3V</b>	<b>102 422</b>	<b>102 422</b>	<b>102 422</b>	<b>0</b>

## Nombre de logements et de résidences principales

	Logements 2022	Logements 2040	Résidences principales 2022	Résidences principales 2040	Evol Log 22-40	Evol RP 22-40
CCPM	26 353	29 244	14 332	15 909	2 891	1 577
CCV	11 527	13 495	10 034	11 426	1 968	1 392
CABS	30 533	35 737	22 815	25 271	5 204	2 456
<b>BS3V</b>	<b>68 413</b>	<b>78 475</b>	<b>47 181</b>	<b>52 606</b>	<b>10 063</b>	<b>5 425</b>

	Besoin en production annuel 19/40	Besoin en production total 2022-2040
CCPM	193	3 674
CCV	107	2 041
CABS	288	5 477
<b>BS3V</b>	<b>589</b>	<b>11 191</b>

# Scénario fil de l'eau 1999-2019

## HYPOTHÈSES RETENUES

### POPULATION

Reconduction du taux de variation annuel de la population\* (1999-2019) :

- CCPM** : +0,3%
- CCV** : +0,003%
- CABS** : -0,11%
- Total BS3V** : +0,05%

Poursuite de la diminution de la taille des ménages sur les 3 EPCI

### LOGEMENTS

Poursuite de la hausse du nombre de résidences secondaires et de la hausse du nombre de logements vacants (période 2008-2018) avec une atténuation de la vacance sur les EPCI qui gagnent des habitants

\*population des ménages

## Evolution de la population :

	Population 2019	Population 2030	Population 2040	Evolution de la population 2019-2040
<b>CCPM</b>	32 107	33 183	34 192	2 085
<b>CCV</b>	22 358	22 365	22 372	14
<b>CABS</b>	47 957	47 380	46 861	-1 096
<b>BS3V</b>	<b>102 422</b>	<b>102 928</b>	<b>103 425</b>	<b>1 003</b>

## Nombre de logements et de résidences principales

	Logements 2022	Logements 2040	Résidences principales 2022	Résidences principales 2040	Evol Log 22-40	Evol RP 22-40
<b>CCPM</b>	26 535	30 574	14 451	16 783	4 039	1 369
<b>CCV</b>	11 527	13 495	10 035	11 433	1 968	800
<b>CABS</b>	30 469	35 267	22 743	24 748	4 798	1 093
<b>BS3V</b>	<b>68 530</b>	<b>79 335</b>	<b>47 229</b>	<b>52 964</b>	<b>10 805</b>	<b>3 262</b>

	Besoin en production annuel 19/40	Besoin en production total 2022-2040
<b>CCPM</b>	243	4 609
<b>CCV</b>	107	2 041
<b>CABS</b>	255	4 845
<b>BS3V</b>	605	11 495

# Scénario volontariste

## HYPOTHÈSES RETENUES

### POPULATION

- CABS** : +0%/an (maintien)
- CCPM** : +0,3%/an
- CCV** : +0,18%/an

Poursuite de la diminution de la taille des ménages sur les 3 EPCI

### LOGEMENTS

Poursuite de la hausse du nombre de résidences secondaires et de la hausse du nombre de logements vacants (période 2008-2018) avec une atténuation de la vacance sur les EPCI qui gagnent des habitants

\*population des ménages

## Evolution de la population :

	Population 2019	Population 2030	Population 2040	Evolution de la population 2019-2040
<b>CCPM</b>	32 107	33 183	34 192	2 085
<b>CCV</b>	22 358	22 805	23 219	861
<b>CABS</b>	47 957	47 641	47 966	9
<b>BS3V</b>	<b>102 422</b>	<b>103 629</b>	<b>105 376</b>	<b>2 954</b>

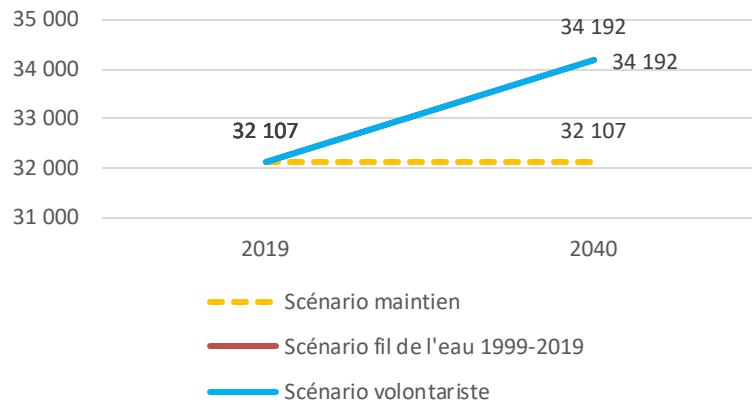
## Nombre de logements et de résidences principales

	Logements 2022	Logements 2040	Résidences principales 2022	Résidences principales 2040	Evol Log 22-40	Evol RP 22-40
<b>CCPM</b>	26 501	30 330	14 451	16 783	3 828	2 332
<b>CCV</b>	11 576	13 858	10 084	11 790	2 282	1 707
<b>CABS</b>	30 477	35 326	22 815	25 276	4 849	2 460
<b>BS3V</b>	68 554	79 514	47 350	53 849	10 960	6 499

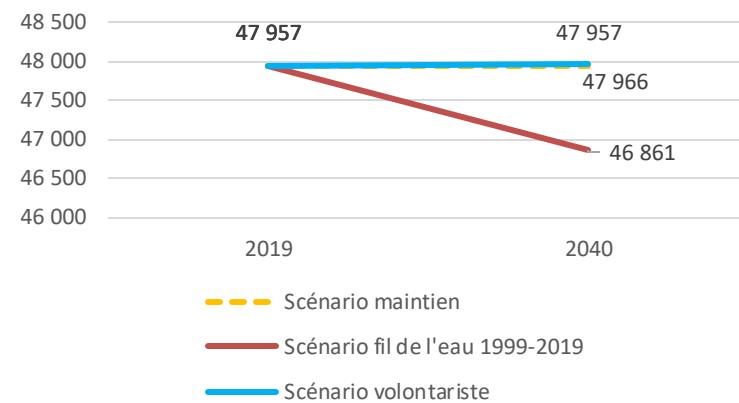
	Besoin en production annuel	Besoin en production total 2022-2040
<b>CCPM</b>	231	4 398
<b>CCV</b>	124	2 352
<b>CABS</b>	270	5 122
<b>BS3V</b>	625	11 872

# Comparaison des scénarios

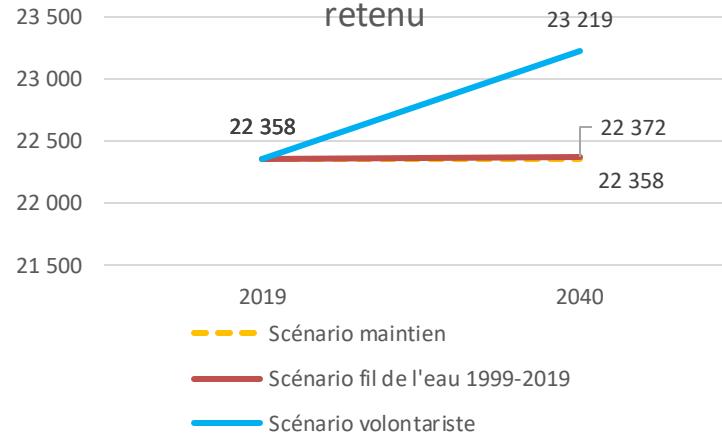
Evolution de la population des ménages de la CCPM en fonction du scénario retenu



Evolution de la population des ménages de la CABS en fonction du scénario retenu

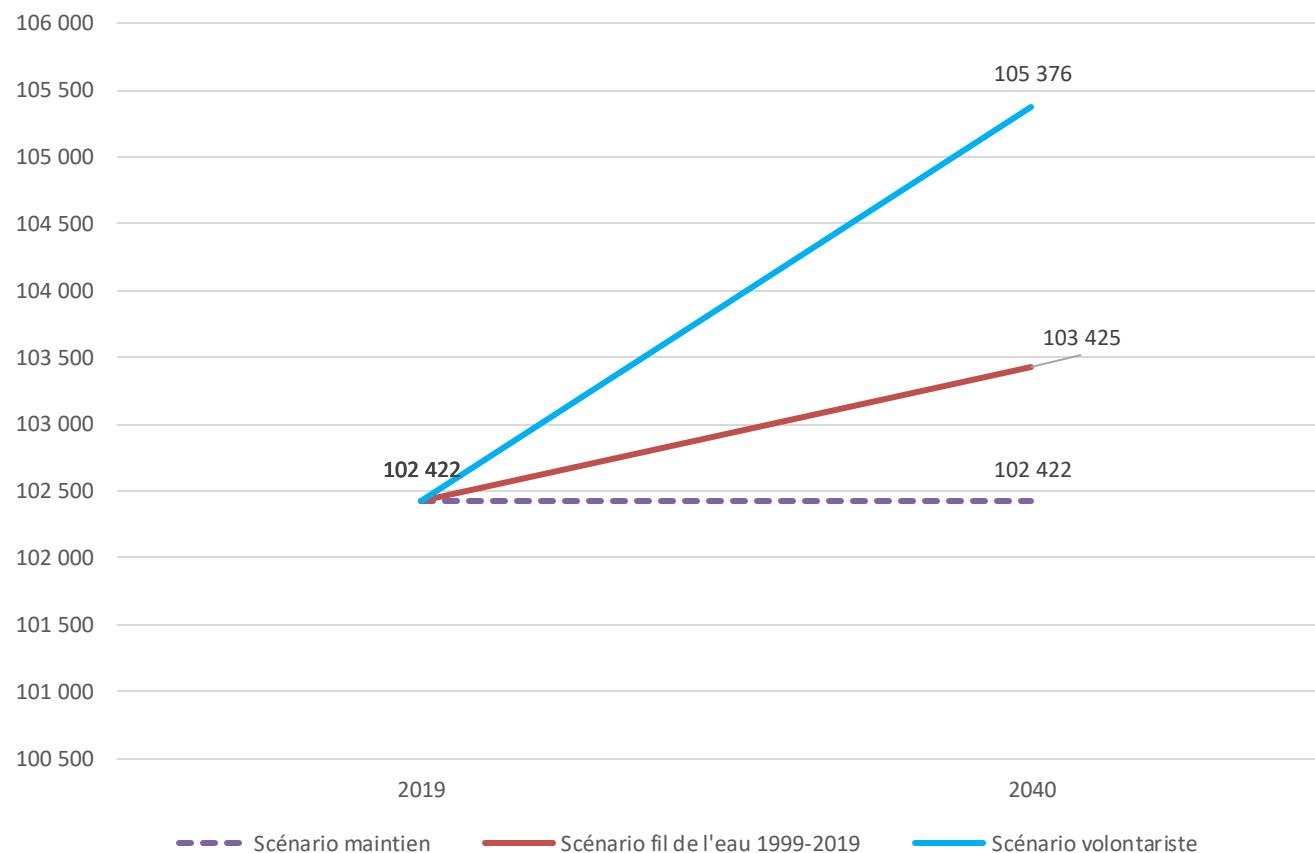


Evolution de la population des ménages de la CCV en fonction du scénario retenu



# Comparaison des scénarios

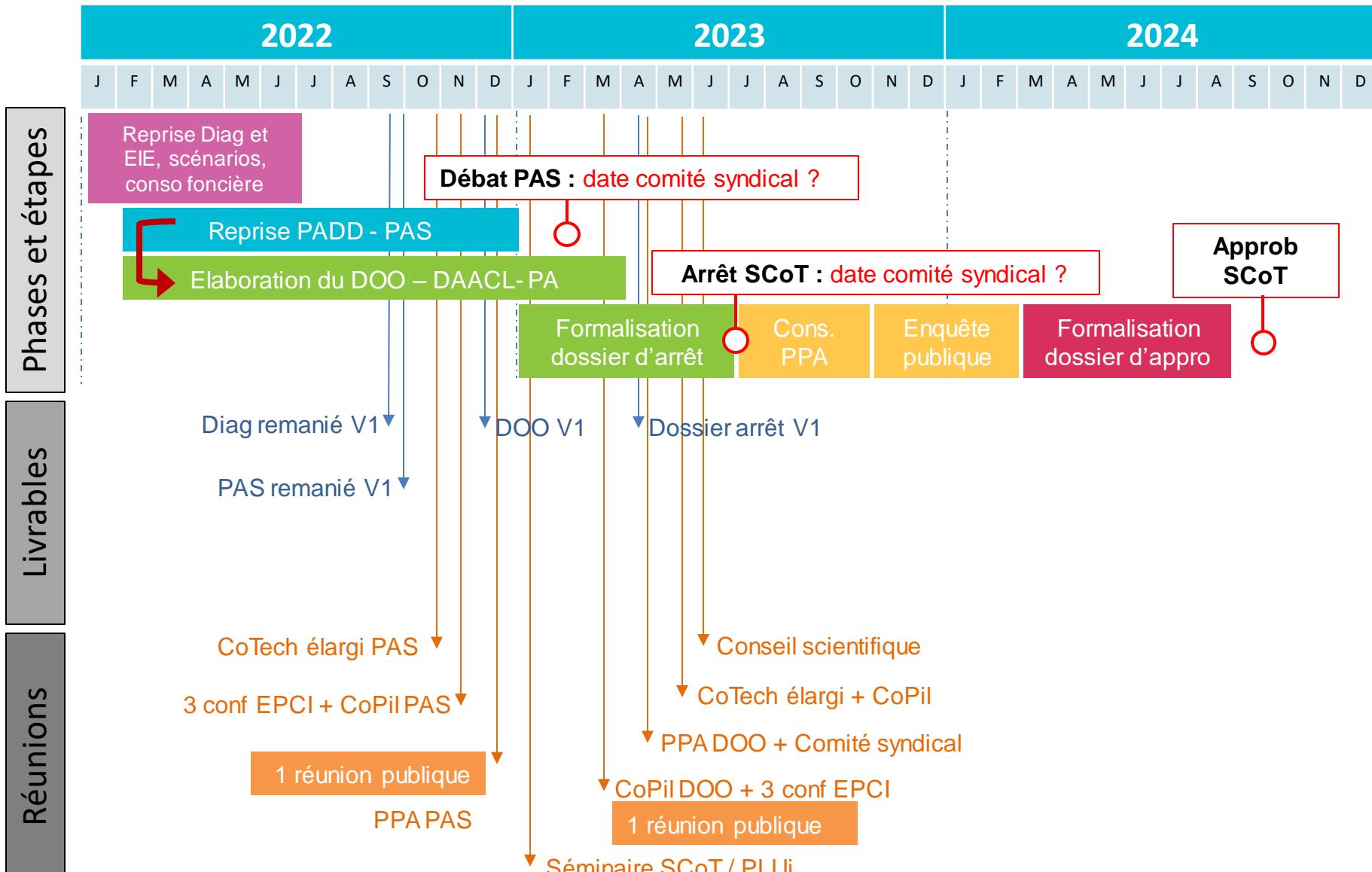
Evolution de la population des ménages de BS3V en fonction du scénario retenu



**IV**

## **Feuille de route**

# Feuille de route



**IV**

**Merci de votre attention**